



ACTUALITÉ PARLEMENTAIRE

Projet de loi de Finances pour 2012

Le Sénat a adopté le projet de loi de finances pour 2012. Les sénateurs ont rejeté l'augmentation des deux points supplémentaires du taux de la taxe sur les conventions d'assurance appliquées aux mutuelles d'assurance. Par ailleurs, l'APCMA regrette vivement que la majorité sénatoriale ait rejeté en séance l'ensemble des crédits alloués à la mission « économie », qui de facto, a annulé son précédent vote augmentant de neuf millions d'euros le budget initial du FISAC. A la suite de ce vote, la commission mixte paritaire s'est réunie sans trouver un accord. En conséquence, une deuxième lecture du PLF pour 2012 est intervenue dans les deux chambres parlementaires. Saisi par soixante députés et sénateurs, le Conseil constitutionnel acensuré plusieurs articles. Le PLF est paru au journal officiel du 28 décembre 2011.

Projet de loi de finances rectificatif pour 2011

Le Sénat a adopté le PLFR pour 2011 en revenant sur plusieurs dispositions adoptées en première lecture par l'Assemblée nationale. En séance publique, les sénateurs ont supprimé la création d'un taux de TVA à 7 % applicable notamment dans la restauration et le bâtiment. Ils ont aussi adopté un amendement qui assujettit les auto-entrepreneurs à la TVA. Cependant, l'Assemblée nationale est revenue sur le dispositif initial. Ce PLFR est paru au journal officiel du 28 décembre 2011.

Projet de loi renforçant les droits, la protection et l'information des consommateurs

Les sénateurs ont adopté le projet de loi sur la consommation et la défense des consommateurs sans revenir sur les principales dispositions adoptées en première lecture par l'Assemblée nationale. Il s'agit notamment de l'amendement Vautrin qui écarte de la réglementation les conventions d'affiliation pour les grandes surfaces et précisant ce qu'est un « magasin de commerce alimentaire » exerçant des activités spécifiques telles que boucherie, boulangerie, confiserie, de l'amendement gouvernemental qui définit la notion de contrôles des actes, des procédés, des techniques et méthodes à visées esthétiques et enfin de l'amendement Siré (UMP-Pyrénées-Orientales) et Fasquelle (UMP-Pas-de-calais) prévoyant la parution d'un décret ministériel qui formalisera les conditions d'une information fiable sur la qualité de la préparation des plats proposés aux clients dans la restauration.

Proposition de loi Warsmann sur la simplification des démarches administratives pour les PME

Alain Griset, président de l'APCMA et François Moutot, directeur général, ont été respectivement auditionnés par les sénateurs Martial Bourquin (PS-Doubs) rapporteur pour avis de la commission de l'économie et Jean-Pierre Michel (PS-Haute-Saône) rapporteur au fond de la commission des lois. Ils ont rappelé trois points essentiels pour l'APCMA : la définition de l'artisan qualifié, la notion de « sanction dégradée » tenant compte de la bonne foi de l'artisan en cas de procédure administrative douanière et enfin la « transmission unique » qui permet aux entreprises artisanales de transmettre une seule fois la même information à différentes administrations en passant par le centre de formalité des entreprises des chambres de métiers et de l'artisanat. La commission des lois du Sénat a rejeté la PPL Warsmann à l'issue du vote d'une motion de renvoi présentée par les groupes CRC et RDSE.

ACTUALITÉ PARLEMENTAIRE 1

- PLF pour 2012
- PLFR pour 2011
- PJJ renforçant les droits, la protection et l'information des consommateurs
- PPL Warsmann sur la simplification des démarches administratives pour les PME
- PPL Joissains sur l'alternance et l'apprentissage
- Assises nationales de la simplification administrative pour les entreprises artisanales
- Assemblée générale de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat

- Les assises de l'Outre-mer

ACTUALITÉ DES QUESTIONS 3

- Jean-Michel Ferrand, député UMP du Vaucluse.

INTERVIEW 4

- Martial Bourquin, Sénateur PS du Doubs.

Proposition de loi Joissains sur l'alternance

Cette PPL sénatoriale vise à contraindre les établissements qui forment en alternance, à s'impliquer dans la recherche du maître d'apprentissage de manière qu'aucun étudiant ou apprenti ne perde son année d'étude sous prétexte qu'il n'a pu trouver d'entreprise susceptible de l'accueillir.

Assises nationales de la simplification administrative pour les entreprises artisanales

Frédéric Lefebvre, ministre du commerce et de l'artisanat, a présidé à Lille les deuxièmes assises de la simplification administrative pour les PME. Elles ont débouché sur un bilan d'étape qui fut présenté à Bercy par le ministre à l'issue d'une table ronde, début décembre. Parmi les mesures annoncées, figurent la création d'un « conseil de la simplification » qui veillera au suivi des actions engagées, la possibilité pour les entrepreneurs indépendants d'organiser librement le rythme des déclarations de leurs charges sociales, la simplification du calcul des cotisations sociales. La majorité de ces propositions seront d'ordre réglementaire. Si l'APCMA est favorable à l'ensemble de ces dispositions, elle demande d'une part à être associée pleinement à la conception et à la mise œuvre de ces dispositifs et, d'autre part, une accélération dans leur mise en place.

Assemblée générale de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat

L'APCMA s'est réunie en assemblée générale les 12 et 13 décembre en présence de Frédéric Lefebvre. Le président Alain Griset a souligné que malgré la crise, en matière de création d'entreprises artisanales, le nombre du million a été dépassé. L'Assemblée générale de l'APCMA a adopté son projet pour la mandature 2011 – 2015 sous le titre « Notre ambition : agir et réussir pour l'artisanat », traduisant parfaitement l'état d'esprit de l'ensemble des CMA.

Les assises de l'Outre-mer

L'APCMA et la « Conférence interrégionale des métiers et de l'artisanat d'Outre-mer » ont organisé dans locaux de l'APCMA Paris les assises de l'artisanat de l'Outre-mer sur le thème : l'artisanat, moteur du développement endogène de l'Outre-mer. Le député Victorin Lurel (PS-Guadeloupe), président du conseil régional de Guadeloupe et le sénateur Félix Desplan (PS-Guadeloupe) ont participé à cet événement qui a permis de dresser un profil précis d'une économie artisanale de proximité en Outre-mer. Cette manifestation placée au cœur de l'assemblée générale de l'APCMA a démontré, s'il en était besoin, toute la place que l'ensemble des chambres de métiers et de l'artisanat réserve à l'Outre-mer.

L'ARTISANAT EN FÊTE À L'OLYMPIA

La cinquième édition de « Stars & Métiers » organisée par l'APCMA et la BPCE s'est déroulée pour la première fois à l'Olympia, lieu mythique de la chanson française. A l'occasion de cette grande soirée, dans une ambiance festive, sept lauréats ont été récompensés pour la qualité et l'excellence de leurs projets. Cet événement de grand prestige s'est tenu en présence de Frédéric Lefebvre, ministre de l'artisanat, de très nombreux artisans, trois cents apprentis, présidents et élus de CMA et de parlementaires. L'occasion pour Alain Griset et François Moutot, d'insister, malgré le contexte de crise, sur le dynamisme des entreprises artisanales dans l'économie française. Une analyse partagée par François Pérol, président des banques populaires.

BRÈVES

- Le Conseil constitutionnel a censuré huit articles du PLFSS pour 2012.
- Le CESE, dans un avis rendu le 13 décembre, estime que la région est la mieux placée pour piloter la formation professionnelle.
- Le député JL Christ (UMP-Haut-Rhin) a déposé une PPL limitant à deux ans la durée du régime de l'auto-entrepreneur dans le bâtiment.



Question orale de Monsieur Jean-Michel Ferrand, député UMP du Vaucluse, le 20 décembre 2011

Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation.

Monsieur le secrétaire d'État, depuis de nombreuses années, les entrepreneurs, commerçants ou artisans réclamaient un véritable statut pour l'entreprise individuelle, permettant de protéger leur patrimoine personnel sans avoir à passer par la constitution d'une société, qui représente une procédure plus lourde et inadaptée aux besoins des entrepreneurs individuels.

Depuis le 1er janvier 2011, c'est chose faite : les entrepreneurs individuels peuvent opter pour le statut d'entrepreneur individuel à responsabilité limitée, que nous avons créé par la loi du 15 juin 2010. Ainsi, les biens affectés à l'activité professionnelle constituent les seuls gages des créanciers professionnels et les entrepreneurs individuels n'ont plus à exposer leurs biens personnels pour exercer leurs activités.

Il s'agit là d'une véritable révolution, qui libère le risque d'entreprendre et favorise la création d'entreprises. Toutefois, il ne faudrait pas que, dans la pratique, les banques restreignent l'accès au crédit de ces EIRL en exigeant des sûretés sur les biens personnels de l'entrepreneur ou une garantie de ses proches, ce qui serait contraire à l'esprit de la loi (« Bravo ! » sur les bancs du groupe UMP.)

Monsieur le secrétaire d'État, pouvez-vous nous indiquer quelles mesures vous envisagez de prendre afin de faciliter l'accès au crédit des EIRL ?

Réponse orale du secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des PME, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation le 20 décembre 2011

Monsieur le député, vous venez de rappeler que, depuis trente ans, les artisans de notre pays réclamaient d'être traités à égalité avec les chefs de grandes entreprises. Comme vous le savez, le Président de la République a tenu à ce que le dispositif protégeant le patrimoine personnel des artisans soit voté. Son adoption a constitué une véritable révolution – vous avez eu raison d'employer ce mot, monsieur le député... Aujourd'hui, un artisan, une profession libérale ou un commerçant peut, en adoptant ce statut, protéger son patrimoine personnel comme le font les chefs de grandes entreprises.

Cependant, comme vous l'avez dit, il se peut que les banques se montrent trop timides pour prêter, dès lors que le patrimoine personnel de l'entrepreneur ne constitue plus une garantie du prêt. C'est pourquoi, monsieur le député, j'ai d'abord négocié avec OSEO et la SIAGI un système permettant la garantie des prêts à hauteur de 70 %. Pour les 30 % restants, j'ai négocié avec les banques. François Baroin et moi-même avons réuni la fédération bancaire française, et nous avons signé un accord pour que, sur les 30 % restants, il ne soit pas pris de sûretés supplémentaires. Ainsi, aujourd'hui, un artisan, un commerçant ou une profession libérale choisissant le statut d'EIRL n'a plus de difficulté à emprunter. Chacun doit prendre conscience de la chance que ce système représente pour les entrepreneurs de notre pays.

J'ajoute que vous avez voté, les uns et les autres, le principe de la neutralité fiscale dans le projet de loi de finances rectificative.



- Vice-président de la commission de l'économie, du développement durable et de l'aménagement du territoire
- Vice-président de Pays de Montbéliard Agglomération
- Membre de la mission commune d'information sur les conséquences pour les collectivités territoriales, l'Etat et les entreprises de la suppression de la taxe professionnelle et de son remplacement par la contribution économique territoriale
- Maire d'Audincourt

L'APCMA ET LE PARLEMENT

Directeur
de la publication
Alain Griset
Rédacteur en chef
François Moutot
Rédaction
Béatrice Saillard
Jean-Charles Rosier
Contact
saillard@apcma.fr

Assemblée Permanente
des Chambres de
Métiers et de l'Artisanat
12 avenue Marceau
75008 Paris
Tél. 01 44 43 10 00
Fax 01 44 43 10 85
www.artisanat.fr

Que proposez-vous en faveur des entreprises artisanales dans votre rapport sur la réindustrialisation des territoires ?

Le constat est accablant. La désindustrialisation vient du fait qu'essentiellement, on a pensé que l'on était dans une société post industrielle. On a pensé que les services et la finance remplaceraient le travail, les usines, la production. Il faut que la France reste une terre de production. La valeur, c'est le travail, la transformation ; et cela, on l'avait oublié car on était dans une idéologie de la société post-industrielle, mirage complet qui nous a amené à toutes les dérives. Il faut certes des services, mais ils doivent prendre appui sur une agriculture, une industrie et bien sûr un artisanat forts et sur une volonté de créer de la valeur, de transformer les produits ; on revient enfin à l'économie réelle.

Comment redresser la barre ?

La France a été un grand pays industriel, au niveau de la Grande Bretagne ; aujourd'hui, elle a seulement 14 et 16% de produits manufacturés dans son PIB, alors que l'Allemagne est à plus de 30%. C'est le travail qu'il faut absolument valoriser et faire en sorte que la volonté de créer de la valeur ajoutée sur le territoire devienne un objectif permanent. Il faut revoir la fiscalité des entreprises en profondeur pour faire en sorte qu'il y ait une justice fiscale, de façon à encourager le travail. Le fait d'enlever les cotisations familles des charges patronales pour les remettre sur la CSG et l'IR est une bonne chose ; il faut moduler la fiscalité en fonction de la création de valeur ajoutée sur le territoire. Il faut aussi revoir la vision que l'on donne du travail, en particulier manuel, aux écoliers. Le travail manuel a été considérablement malmené. On a idéologiquement dirigé les écoliers vers des études longues qui souvent s'arrêtent en route. Or, on sait très bien maintenant qu'on peut diriger des jeunes vers des études supérieures, via l'apprentissage. J'avais contribué avec le président Forny en région Franche-Comté, à faire de l'apprentissage un cursus à part entière de formation initiale et non plus une voie d'échec. Il faut redévelopper une culture de l'industrie. Notre pays n'est pas seulement celui de la création immatérielle.

Dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire, que proposez-vous pour soutenir les entreprises artisanales qui s'installent dans les zones franches ?

Il faut redonner à l'artisanat sa dimension ; ce sont les entreprises artisanales qui créent des emplois ; voyez l'exemple des pièces automobiles... les petites entreprises ne délocalisent pas. Les petites entreprises, c'est la plus grande entreprise française ; elles ont été oubliées dans les politiques publiques ; la France a beaucoup trop axé ses politiques publiques sur les très grands groupes, qui effectivement portent l'industrie française ; mais maintenant ces grands groupes pensent aux pays émergents, parfois délocalisent et en même temps, suppriment des emplois. On s'aperçoit que l'armature aussi bien industrielle, commerciale qu'artisanale, ce sont nos petites entreprises qui la font ! Il faut une prise de conscience salutaire de celles et ceux qui dirigent le pays pour qu'ils disent enfin « mettons la focale sur ces entreprises, travaillons avec elles parce qu'elles produisent de la valeur ajoutée sur le territoire et donnent un rayonnement au pays qui est tout à fait exceptionnel ».

Que pouvez-vous dire de la PPL Warsmann dont vous êtes rapporteur pour avis ?

Cette proposition de loi n'a pas été adoptée par le Sénat. La fin de législature fait qu'on trouve des lois « fourre-tout ».

Que pensez-vous de la forte baisse des crédits du FISAC votée dans le PLF pour 2012 ?

En tant que maire d'une ville de 15 000 habitants, je peux dire combien le FISAC est un outil extraordinaire. C'est impensable que le gouvernement ait ponctionné son enveloppe ; nous en avons besoin dans les coeurs de villages, de centre villes. On voit le commerce à la périphérie des villes, avec un caractère extrêmement dévalorisant d'un point de vue esthétique et aussi un côté déshumanisant. Il faut rétablir les fonds FISAC. L'amendement sénatorial, tous courants confondus, a permis d'en rétablir une partie, certes insuffisamment.